



Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 059-215903832-20250305-DC\_2025\_029-AU

République

51025

Département du Nord

## Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2025-029

### DÉCISION DU MAIRE

Marché 2023-02

#### Objet : CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE QUARTIER LA BRIQUETTE A MARLY

*Le Maire de la Ville de Marly,*

*Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2, R2194-5 et R2194-7*

*Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,*

*Vu la décision DC2024-057 du 14 octobre 2024 portant résiliation du lot n°3 Cloisons-Plâtrerie-Faux-Plafonds pour cause de défaillance du titulaire l'entreprise VICTOIRE*

*Vu la décision DC2024-069 du 13 novembre 2024 portant attribution du lot 3 à l'entreprise TPW BAT suite à une nouvelle consultation*

*Considérant les 35 jours d'intempéries comptabilisés entre novembre 2023 et janvier 2025*

*Considérant la résiliation du lot 3 Cloisons-Plâtrerie-Faux-Plafonds en octobre 2024 pour cause de défaillance du titulaire ayant engendré un retard sur l'ensemble des autres lots du marché,*

### DÉCIDE

La prise en compte des conséquences des intempéries et de la résiliation d'un lot ayant eu pour effet le glissement du planning de réalisation des travaux et la date de livraison de l'ouvrage.

La fin des travaux est programmée pour la première quinzaine de juin 2025.

Le marché est prolongé jusqu'au 15 juillet 2025 afin de permettre la levée des éventuelles réserves constatées lors de la réception de l'ouvrage.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

*Fait à Marly, le 05 mars 2025*

*Le Maire,  
Jean-Noël VERFAILLIE*



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le 21/03/2025  
et de la publication le 21/03/2025*